



## Mémoire au BAPE

*Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers  
et des stériles à la mine de fer du lac Bloom*

Déposé par  
Les Innus de Uashat mak Mani-utenam

11 novembre 2020

## INTRODUCTION

Le présent mémoire est déposé au *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* du Québec (ci-après le « **BAPE** »), dans le cadre de l'enquête et de l'audience publique du *Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom*, ci-après appelé le « **Projet** », par le Conseil de bande Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam (ci-après « **ITUM** »), et ce, au nom des Innus de Uashat mak Mani-utenam (ci-après les « **Innus de UM** »).

Ce mémoire vise à exposer de manière succincte les droits des Innus de UM, de faire état des impacts potentiels du Projet sur les Innus de UM ainsi que de nos principales préoccupations, et de livrer notre position quant au Projet jusqu'à maintenant.

## LES INNUS DE UASHAT MAK MANI-UTENAM

Depuis des millénaires, nous, les Innus de UM et nos ancêtres, occupons et utilisons un vaste territoire sur la Péninsule Québec-Labrador que nous nommons le Nitassinan, ce qui signifie *Notre Terre* en langue innue. Nous avons pratiqué et continuons de pratiquer notre mode de vie unique fondé sur la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette.

Nous vivons dans le Nitassinan, utilisons et jouissons de ses ressources naturelles, bénéficions économiquement de notre territoire, exerçons nos pratiques spirituelles et culturelles et nous transmettons à nos descendants notre savoir sur notre territoire. C'est, entre autres, grâce à notre Nitassinan que nous avons survécu comme peuple pendant des siècles.

Au cœur de notre Nitassinan se trouve la rivière Mishta-Shipu (ou la rivière Moisie en langue commune) et ses affluents, une des plus majestueuses rivières à saumon dans le monde entier. Pour nous, cette rivière est notre garde-manger et ceux qui y pêchent sont les gardiens de notre culture, notre mode de vie unique et nos traditions. Notre but ultime est de reprendre possession et gestion de cette rivière sacrée afin d'en assurer sa protection et celle de l'utshashumek<sup>ᑭ</sup>(saumon).

Nous revendiquons et affirmons des droits ancestraux, dont le titre ancestral, et des droits issus de traité dans et sur tout notre Nitassinan et toutes les ressources naturelles qui s'y trouvent, dont les ressources minières. Ces droits, qui sont reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, n'ont jamais été éteints, perdus ou cédés.

## ENTENTE ENTRE ITUM-MFQ

Tout projet de développement dans le Nitassinan exige notre consentement explicite, et ce, en vertu de la *Loi de la Nation Innue de Uashat Mani-utenam concernant l'usage de son territoire traditionnel*, nos droits protégés par la *Loi constitutionnelle de 1982* et la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones*. Ce consentement se donne souvent par la signature

d'une Entente sur répercussions et avantages (ci-après « **ERA** ») entre notre communauté et le promoteur qui souhaite développer les ressources naturelles du Nitassinan.

Le 12 avril 2017, ITUM et Minerai de Fer Québec (ci-après « **MFQ** ») ont signé une ERA relative au projet de mine de fer lac Bloom suivant l'achat de la mine par MFQ. Avant la prise de possession de la mine par MFQ, ITUM avait déjà une ERA avec les anciens propriétaires de la mine.

De nos jours, tout propriétaire d'un projet existant ou d'un projet à venir doit signer une entente avec les Peuples autochtones qui accueillent le projet sur leur territoire, laquelle entente doit respecter les meilleurs standards modernes.

En vertu de notre entente avec MFQ, les Innus de UM donnent leur consentement au projet de mine de fer Lac Bloom en contrepartie de paiements financiers et de plusieurs avantages économiques, notamment en matière d'emplois, de formation et d'occasions d'affaires. De plus, l'ERA a constitué un Comité de l'environnement qui vise, entre autres, à permettre à ITUM et MFQ de collaborer en matière de surveillance et de gestion environnementale du projet.

Il est à noter que l'ERA couvre aussi le Projet. Il est aussi à noter que MFQ s'est démarquée jusqu'à maintenant dans l'exécution de ses obligations prévues dans l'ERA et a assuré la participation d'ITUM à l'étude et au développement du Projet, comme décrit dans le présent mémoire.

ITUM considère que nos membres ont bénéficié et continuent de bénéficier des retombées économiques de la mine, mais ITUM s'attend aussi à ce que le gouvernement du Québec fasse sa part en partageant avec notre peuple les redevances minières importantes qu'il reçoit à chaque année, comme le font les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Ontario avec les Premières Nations de ces provinces.

## **LE TERRITOIRE VISÉ PAR LE PROJET**

Les différents projets de développement minier qui ont eu lieu sur le Nitassinan à travers les dernières décennies ont porté atteinte à l'intégrité du territoire et ont eu des effets dévastateurs sur les Innus de UM, notamment en empêchant ou limitant notre occupation et utilisation d'une grande partie de notre Nitassinan. Quoi de plus, nous avons dû sérieusement altérer la pratique de nos activités traditionnelles en raison de la destruction de la faune et la flore qui sont au cœur de notre mode de vie unique.

Le projet minier de MFQ se situe entièrement dans le Nitassinan, à environ 13 km au nord de Fermont et à 10 km au nord du complexe minier Mont Wright appartenant à ArcelorMittal, lequel projet minier fait aussi l'objet d'une ERA avec notre peuple. Il touche plus particulièrement deux terrains de trappage, soit les terrains 243 et 256. Comme indiqué dans l'étude d'impact à jour, les utilisateurs de ces terrains ont été rencontrés en 2015 afin qu'ils puissent fournir des informations

quant à l'utilisation traditionnelle du territoire. Ces informations ont été revalidées en 2019 par les utilisateurs du terrain 243<sup>1</sup>.

Le Projet est envisagé dans une partie du Nitassinan qui constituait un ancien lieu de rassemblement pour nos ancêtres et qui est toujours fréquentée par les membres de la communauté afin d'y exercer des activités traditionnelles. Des activités de chasse, pêche, trappage et cueillette s'y déroulent, particulièrement le long de la route 389 et le long de la rivière aux Pékans, qui est un affluent de la rivière Mishta-Shipu. Comme indiqué dans l'étude d'impact :

« Fermont constitue encore aujourd'hui un relais communautaire important pour les Innus de la région et il est reconnu pour être un bon secteur pour la chasse à la bernache du Canada et d'autres espèces. De plus, le secteur révèle toujours un potentiel pour une utilisation traditionnelle future selon les participants aux entrevues réalisées dans le cadre de la réalisation de l'ÉIE »<sup>2</sup>.

Plusieurs camps innus sont situés sur les rives de la rivière aux Pékans et un chalet communautaire situé au bord du lac Daigle et appartenant à ITUM est utilisé fréquemment par les utilisateurs innus du territoire pour la pratique de différentes activités.

## **IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT**

Nous comprenons qu'il est nécessaire d'augmenter la capacité d'entreposage des résidus et des stériles miniers si MFQ souhaite prolonger la vie de la mine du lac Bloom et augmenter sa production. Néanmoins, il va sans dire que ce Projet s'ajoutera à d'autres qui auront un impact important sur le territoire et l'environnement.

### *Impacts sur habitats de poissons*

Plus particulièrement, le Projet risque d'entraîner la destruction d'au moins huit (8) habitats de poisson et nous sommes préoccupés par la perte de plans d'eau pour agrandir le parc à résidus et la halde à stériles.

Cette préoccupation a été soulevée par l'équipe de recherche du Shaputuan lors d'une rencontre en 2019. Comme souligné dans l'étude d'impact à jour, des membres de l'équipe ont indiqué que :

« Cette perturbation s'ajoute à toutes les autres qu'ils ont observées et ils déplorent ces pertes de leur territoire ancestral. Un de leur membre a mentionné que depuis le développement de ce secteur, on n'observait plus de poissons dans certains cours d'eau. Cette même remarque a également été formulée par l'utilisateur du territoire provenant de Matimekush - Lac John. »<sup>3</sup>

Nous sommes donc satisfaits de voir que MFQ propose divers projets de compensation, dont la restauration d'habitats dégradés et l'aménagement d'habitats d'omble de fontaine, de touladi et du grand corégone dans le réseau hydrographique compris entre le lac Daviault et le lac Carheil, qui lui-même fait partie du bassin versant de la rivière Mishta-Shipu. Nous appuyons aussi le projet

---

<sup>1</sup> Étude d'impact sur l'environnement – Mise à jour, volume 1, p. 8-64

<sup>2</sup> Étude d'impact sur l'environnement – Mise à jour, volume 1, p. 8-65

<sup>3</sup> Étude d'impact sur l'environnement – Mise à jour, volume 1, p. 4-17

de compensation prévu dans la région de Schefferville qui vise à aider la migration et la productivité des poissons, dont l'omble de fontaine, l'omble chevalier et le touladi<sup>4</sup>.

Qu'en est-il de plus, à travers nos communications avec MFQ, cette dernière donnera suite aux demandes d'ITUM de relocaliser la grande majorité des poissons avant l'assèchement des plans d'eau qui seront touchés par le Projet.

Il faut souligner que la pêche demeure une activité traditionnelle extrêmement importante pour les Innus de UM, donc la perte d'habitats de poisson n'est jamais prise à la légère. Malgré que les projets de compensation ne puissent pas remplacer les lacs qui seront perdus, ils permettent tout de même d'atténuer un problème qui serait autrement irrémédiable.

Il est à noter que MFQ propose ces projets malgré le fait qu'il n'a pas l'obligation de le faire en vertu du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*. En effet, nous déplorons que ce règlement s'applique seulement sur l'ensemble du territoire québécois situé au sud du 49<sup>e</sup> parallèle et que la municipalité de Fermont ne soit pas soumise au respect de ce règlement.

#### *Risques de déversements*

Nous sommes aussi préoccupés par le risque potentiel de déversement de matières toxiques dans le territoire et ses plans d'eau, donc nous sommes soulagés de voir que l'expansion du parc à résidus ne touchera pas le bassin versant de la rivière Mishta-Shipu.

Nous sommes aussi contents de voir que MFQ prend les mesures nécessaires pour diminuer le risque de tels déversements dans d'autres corps d'eau en utilisant une méthode qui consiste à séparer les résidus fins des résidus grossiers, ce qui minimisera aussi l'impact sur le milieu naturel<sup>5</sup>. Comme expliqué dans la mise à jour de l'étude d'impact:

« Les résidus fins (humides) sont acheminés vers un parc à résidus humides par pompage. Les résidus grossiers, une fois asséchés, sont acheminés à un parc à résidus grossiers où ils peuvent être empilés sur une hauteur plus importante.

MFQ sépare actuellement les résidus fins et grossiers. Cette approche permet d'utiliser les résidus grossiers comme matériaux de construction de certaines infrastructures du parc à résidus et de gestion des eaux des futures haldes à stériles. Elle permet également une optimisation de l'aire d'entreposage dédiée au parc à résidus grossiers *via une maximisation de l'entreposage en hauteur, ce qui permet d'avoir la plus petite empreinte possible.* »<sup>6</sup>. (Nos soulignements)

En général, nous sommes contents de voir que MFQ fait des efforts pour limiter le risque de catastrophes environnementales qui pourraient être dévastatrices pour les Innus de UM.

Par le passé, nous étions choqués de voir les dérapages environnementaux dont les anciens propriétaires de la mine étaient responsables, donc les travaux réalisés par MFQ pour mettre à niveau le projet sur le plan environnemental ont été bien accueillis par notre communauté.

---

<sup>4</sup> Voir le tableau de l'Étude d'impact sur l'environnement – Mise à jour, volume 1, p. 11-2

<sup>5</sup> Étude d'impact sur l'environnement – Mise à jour, volume 1, page 1-8.

<sup>6</sup> Ibid.

## **IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR LES ACTIVITÉS TRADITIONNELLES**

Comme indiqué ci-haut, nous fréquentons toujours le territoire visé par le Projet et nous y exerçons nos droits ancestraux de chasse, pêche, trappage et cueillette. Le Projet aura donc sans doute des impacts négatifs sur les Innus de UM et entraînera certainement :

- La diminution du territoire et du paysage naturel, déjà tous épuisés par le développement minier dans la région;
- L'augmentation de la pression sur les écosystèmes et les ressources de la région, dont la faune et la flore;
- L'altération de la pratique par nos membres de nos activités traditionnelles, notamment en raison de la perte potentielle de zones de chasse et de pêche dans la région de Fermont;
- Une modification de la façon que nos membres parcourent et fréquentent le territoire.

C'est en partie pour cette raison que les ententes avec les minières, comme notre ERA avec MFQ, prévoient des compensations pour les impacts des activités minières sur la pratique de nos activités traditionnelles. Comme indiqué ci-haut, l'ERA prévoit aussi la création d'un Comité de l'environnement qui a comme mandat de permettre à ITUM et MFQ de collaborer afin de minimiser ces impacts et mener des activités de surveillance visant à atténuer les effets environnementaux du Projet.

Finalement, en plus des impacts négatifs sur notre utilisation de notre Nitassinan causés directement par les activités minières dans la région, il y a aussi les impacts négatifs indirects résultant du fait que les travailleurs miniers chassent et pêchent dans la région. Ceci ajoute une pression additionnelle sur les ressources locales et génère de nombreux conflits entre ces nouveaux utilisateurs allochtones et les utilisateurs innus qui ont toujours occupé et utilisé l'endroit. Nous sommes donc contents de voir que MFQ compte continuer à interdire à ses employés de pratiquer la chasse et la pêche dans le secteur du site minier.

## **POSITION D'ITUM QUANT AU PROJET**

ITUM et MFQ communiquent depuis quelques années maintenant concernant le Projet, notamment à travers le Comité de l'environnement constitué en vertu de l'ERA. De plus, MFQ a présenté le Projet à des représentants d'ITUM en 2019 et 2020, et le Conseil ITUM et le Président de MFQ ont visité le site du Projet à l'été 2019. Cette visite a éclairé les membres du Conseil sur le projet minier et leur a permis une rencontre positive avec des travailleurs innus.

Les Innus de UM ont aussi participé à l'étude d'impact du Projet, et ITUM considère que, en général, MFQ a planifié les mesures nécessaires afin de minimiser ou compenser le plus possible les impacts négatifs du Projet sur l'environnement et sur les activités traditionnelles des Innus de UM. ITUM compte continuer de travailler de près avec MFQ afin de mettre en œuvre ces mesures

et s'attend à participer à la surveillance et la gestion des impacts environnementaux que ce projet aura sur le Nitassinan.

Finalement, MFQ a indiqué qu'il est prêt et disposé à présenter le Projet aux membres de la communauté dans un proche avenir.

ITUM accorde donc son consentement au *Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom*. Ceci étant, le lien de confiance entre ITUM et MFQ devra être maintenu durant les années à venir à travers une communication constante et une collaboration productive. ITUM continuera d'agir comme prudent gestionnaire de son Nitassinan en assurant que le Projet soit réalisé de manière responsable en conformité avec l'ERA.